

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 7 juin 2019

Conseillers absents et excusés : Lionel ARMAND et Sylvain RIETMANN

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 29 mars 2019 ne fait l'objet d'aucune remarque et est validé à l'unanimité des présents.

Les différents sujets à l'ordre du jour sont abordés :

► **Présentation et approbation du rapport annuel du SICTOM : année 2018**

Monsieur le maire présente les principaux éléments figurant dans le rapport annuel de l'année 2018 établi par le SICTOM de la région de Champagnole :

Territoire syndical : le territoire du SICTOM de la région de Champagnole porte sur 69 communes représentant 33 186 habitants. Monsieur le maire précise que de nouvelles communes adhéreront au plus tard le 1^{er} janvier 2020 à ce SICTOM. Il s'agit des communes composant « la combe d'Ain », de Fonceine le Haut et Fonceine le Bas, 9 communes de la communauté de commune de Poligny, celles du secteur de Nozeroy et les 3 nouvelles communes de la CCCNJ (Le Frasnais, Marigny et Saffloz). Le SICTOM concernera ainsi plus de 100 communes. Les jours de collecte des ordures ménagères seront probablement modifiés.

Tonnages et leur évolution :

- légère évolution, entre 2017 et 2018, du tonnage de déchets issus des bacs gris : de 5 973,60 à 6 021,68 tonnes,
- légère baisse, entre 2017 et 2018, du tonnage de déchets issus des bacs bleus : de 2 033,18 à 2 030,72 tonnes.

Exprimés en kg/habitant :

- les déchets issus des bacs gris représentent 181,45 kg/habitant : évolution de +1,27% par rapport à 2017,
- les déchets issus des bacs bleus représentent 61,19 kg/habitant : évolution de +0,33% par rapport à 2017,

→ Collectes cumulées bacs gris et bleus, en 2018 : ce sont 242,64 kg/habitant soit + 1,03% par rapport à 2017

Déchets apportés en déchetteries :

8 751,43 tonnes de déchets ont été apportées en déchèterie en 2018, représentant 263,69 kg/habitant et une évolution de + 7,16% par rapport à 2017.

Indicateurs financiers :

En 2018 : - les coûts de la collecte s'élèvent à 1 133 758,44 €
- les coûts de traitement s'élèvent à 835 757,95 €.

Les chiffres clés de 2018 : en € par habitant et par an :

Coût de la collecte des ordures ménagères	Coût de la collecte sélective	Coût des déchetteries	<u>Coût total par habitant</u>
43,07	9,97	13,82	<u>66,86</u>

► **Régularisation de la mise à disposition d'une salle pour les catéchèses**

Monsieur le maire souhaite contractualiser la mise à disposition d'une salle pour les catéchèses. Rappelant l'historique de cette mise à disposition, par accord tacite au profit de la paroisse de l'Heute, il convient de légaliser celle-ci par écrit.

Monsieur le maire propose ainsi d'établir un écrit pour :

- la mise à disposition d'une salle pour la catéchèse de la paroisse de l'Heute pour permettre l'éducation des enfants de ce secteur,
- la mise à disposition d'un local à la paroisse de l'Heute.

→ Ces propositions sont approuvées à l'unanimité des membres présents.

► Date de transfert de la compétence « Eau » à la CCCNJ

La loi « Nôtre » laisse la possibilité de transférer la compétence « Eau » aux communautés de communes aux deux échéances suivantes : soit à partir du 1^{er} juillet 2019 ou à compter du 1^{er} janvier 2026.

Compte tenu des contraintes financières qui pourraient toucher les petites communes de ce transfert, monsieur le maire propose de retenir l'échéance la plus lointaine soit le 1^{er} janvier 2026.

→ Cette proposition de transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2026 est approuvée à l'unanimité des membres présents.

► CCCNJ : compétence « sénior » : évolution du dossier

Concernant le projet de « la maison des Aînés », deux possibilités de gestion se présentent :

La CCCNJ pourrait être porteuse du projet, subventionnable avec des participations de l'Etat et de la CAF, sachant que sur la partie auto-finançable, la participation de la CCCNJ et de la commune sur la part restant serait de 50% pour chacune.

L'autre possibilité de gestion par un organisme privé, type « âges et vie » est évoquée. Un rendez-vous avec un représentant de cet organisme est prévu.

Tous les éléments comparatifs entre les 2 options, gestion par la communauté de communes ou gestion par un privé, seront présentés ultérieurement.

► Demande d'autorisation d'emplacement

Monsieur DOUSSOT David, « Cuisinier-Traiteur » résidant à Besain, sollicite l'autorisation de disposer d'un emplacement sur le parking situé devant la superette «Panier Sympa » pour lui permettre d'installer un stand (3 m x 3 m) les dimanches midi afin de proposer des menus.

Considérant qu'il est primordial de ne pas porter préjudice aux commerces de Montrond (Auberge de Montrond /Panier Sympa et La Pause Gourmande) ,

→ les membres du conseil municipal sont unanimement défavorables à cette demande d'autorisation.

► Questions diverses

-Evoquant des nuisances sonores liées au tronçonnage de bois effectué, en dehors des horaires réglementés, sur un terrain, propriété de madame Pichery, un courrier de rappel réglementaire a été adressé aux intéressés.

-Travaux « rue des croix neuves » : Monsieur BOYKE demande que des travaux de réfection soient effectués sur l'accotement de la route situé le long de son habitation. L'accotement étant régulièrement inondé. Jean BESANCON et Noël VANOTTI se rendront sur place.

-Devis Markosol : Le devis portant sur la mise en place de la signalétique sur la N5, zone de la supérette, s'élève à 1 498 €.